

REGLEMENT La Foulée des Forges PONT-EVEQUE 2019

La Ville de PONT-EVEQUE organise le Samedi 09 Novembre 2019 un ensemble d'épreuves sportives sur la commune de PONT-EVEQUE et la commune environnante de Septème :

*Un trail de **17 KMS** chronométré – 240 m de dénivelé positif

*Une course Nature de **8 KMS** chronométrée – 50 m de dénivelé positif

→ **Départ du 8 et 17 km à 20 h 00** depuis le stade de la Revolée / Arrivée aux Tennis couverts

***Deux circuits enfants non chronométrés de 500 m et 1000 environ** (certificat médical et licences non obligatoires)

→**Départ des courses enfants à 15 h 00** – Stade de la Revolée

LIEU

L'organisation (accueil, arrivée, podium...) se situe au :

Tennis couvert de Pont Evêque

11 Rue Etienne Perrot, 38780 Pont-Évêque.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions peuvent se faire :

En amont :

- en ligne (= mode paiement sécurisé par carte bancaire) : www.chronometrage.com / Pas de surcoût

- par voie postale : Mairie de PONT-EVEQUE – Place Claude Barbier 38 780 PONT-EVEQUE (inscription accompagnée du règlement à l'ordre du Trésor Public et certificat médical)

Sur place le jour de l'évènement à partir de 14 h 00 (surcoût de 5€ pour les courses adultes)

Le nombre d'inscriptions est limité à 350 au total sur les épreuves chronométrées.

FERMETURE DES INSCRIPTIONS ET REMISE DES DOSSARDS à :

14h45 : courses enfants

19h30 : courses adultes

Impératif :

*Courses Adultes : faire parvenir **le certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins de 1 an ou photocopie de licence en cours**

* **Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.**

La validation définitive de l'inscription sera réalisée après validation des documents obligatoires. Aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou de la licence.

Sans inscription validée, vous ne pourrez pas prendre le départ et aucun remboursement ne sera accordé pour un défaut de document.

Toute inscription est ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

TARIFS

	AGE	DEPART	TARIF EN AMONT	TARIF SUR PLACE
500 M	Né en 2016 et avant	15h	GRATUIT	GRATUIT
1000 M	Né en 2010 et avant	15h	GRATUIT	GRATUIT
8 KM	16 ans et plus	20 h	10€	15€
17 KM	18 ans et plus	20 h	15€	20€

ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou d'attentat aucun remboursement ne sera possible.

DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards sont à retirer à partir de 14h, sur place, le jour de l'épreuve.

CERTIFICATS MÉDICAUX & LICENCES (COURSES ADULTES)

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

. d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la **manifestation**. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

. ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'**Athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition** et délivrée par une des fédérations suivantes :

- 0 Fédération des clubs de la défense (FCP),
- 1 Fédération française du sport adapté (FFSA),
- 2 Fédération française handisport (FFH),

- 3 Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- 4 Fédération sportive des ASPTT,
- 5 Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- 6 Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- 7 Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;

. ou **d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

EQUIPEMENT / VESTIAIRE

Equipement obligatoire : Une lampe frontale avec piles de rechange, une couverture de survie, un sifflet,

Fortement conseillé : un système d'hydratation de 500mL minimum, un vêtement de pluie ou équipement vestimentaire adapté à la météo.

Facultatif : une réserve alimentaire, un téléphone portable avec batterie chargée, des chaussures mixtes typées trail.

Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement en fonction.

Respectez toujours les consignes de l'organisation.

Aucune consigne ne sera mise en place par l'organisation. Les affaires des participants restent sous leur responsabilité.

PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible et en respectant le code de la route.

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à s'alimenter sur les ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif électronique. Chaque concurrent doit installer son dossard fourni par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification. Des contrôles seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

ATTENTION les épingles pour fixer les dossards ne seront pas fournies par l'organisation

BARRIERES HORAIRES – MISE HORS COURSE

Point de Mise hors Course	Barrière horaire	Kilométrage
Bifurcation 17 et 8 KMS	20 minutes	2.5 KM
Ravitaillement	1h 30	10 KM

Attention : Aucun participant ne sera chronométré après cette barrière horaire. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après cette barrière horaire. Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

- en cas de non-respect du code de la route et des mentions prévues sur les panneaux
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 20 mètres après le ravitaillement)

ABANDON

Tout abandon de course doit être signalé à l'organisation afin que des recherches inutiles ne soient pas engagées en cas de non arrivée de tous les inscrits. Dans le cas contraire, les frais de recherches éventuels engagés seront facturés au concurrent ayant abandonné sans le signaler.

RAVITAILLEMENTS

Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement. Un ravitaillement est prévu sur le 17 km uniquement et à la fin de chaque course.

SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés par marquages au sol, rubalise et fanions phosphorescents. Les carrefours urbains seront signalés par des panneaux et/ou protégés par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Chaque participant devra se rendre visible avec une lampe frontale à l'avant pour voir et être vu, ainsi que par tout moyen à l'arrière (clignotant rouge, bandes réfléchissantes, gilet de sécurité...).

La responsabilité l'organisation ne pourra être engagée en cas de non-respect du code de la route et de défaut de signalisation.

Rappel : Hors agglomération, vous devez vous tenir près du bord gauche de la chaussée sauf circonstances particulières (manque de visibilité, zone de travaux...). Marcher à gauche sur la chaussée vous permet de voir arriver les voitures en face, donc les conducteurs pourront également mieux vous voir.

SERVICE MÉDICAL

Le dispositif de secours est assuré par les Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Il incombe à tous les participants de s'assurer personnellement (responsabilité civile).

RÉCOMPENSES

Les 3 premiers coureurs Scratch du 8km et du 17 km, Hommes et Femmes, seront récompensés ainsi que les premiers de chaque catégorie selon le nouveau barème FFA actif Lot pour les trois premiers du scratch puis récompenses selon le nouveau règlement qui sera en vigueur au 1^{er} novembre 2019. (Barème non connu à ce jour)

UTILISATION D'IMAGES

Mon inscription vaut acceptation :

« J'autorise expressément les organisateurs de « La Foulée PONT-EVEQUE », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions seulement de notre association. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance :

- De ce règlement 2019

- De la réglementation des courses hors stade, adoptée par le Comité Directeur de la FFA en vigueur au jour de la course

et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.